

Prendre soin de
l'environnement,
c'est bon pour la santé !



• Janvier 2024 •

Défi



**Jonathan
de Patoul**
Député
bruxellois



**Marie
Nagy**
Députée
bruxelloise



**Gregory
Matgen**
Echevin à
Woluwe-Saint-Lambert

1. Introduction

Les liens entre la santé et l'environnement sont multiples et les enjeux sont nombreux : urgence climatique, perte de biodiversité, qualité de l'air, économie d'énergie, lutte contre les inégalités sociales ; il est temps d'agir.

Pourtant les faits sont connus : le climat se dérègle durablement à cause de l'exploitation par l'homme des énergies fossiles depuis environ deux cents ans. Le GIEC nous le rappelle encore dans son dernier rapport : l'urgence est à la décarbonation de l'ensemble de notre économie et à la diminution de nos émissions de GES pour freiner le dérèglement climatique. Il nous faut absolument passer à la vitesse supérieure, car l'extraction de nos ressources naturelles n'est pas durable. Nous ne pouvons plus vivre à crédit sur le dos des générations futures.

Pour DÉFI, nous ne pourrions pas assurer le devenir de la planète sans changer le mode de fonctionnement de notre société. Nous pouvons plus attendre et devons agir dès aujourd'hui.

À Bruxelles, pour atteindre les objectifs fixés par le plan Régional Énergie Climat, nous devons réduire nos émissions de CO₂ de 47% d'ici 2030 et arriver à zéro émission en 2050.

Nous avons les ressources pour y arriver. D'un côté, durant la crise énergétique, nous avons su nous montrer capables de réduire de façon importante nos consommations en énergie. De l'autre, nous avons les capacités de développer la production d'énergie renouvelable. En effet, seulement 8 % des surfaces exploitables, en Région Bruxelles-Capitale, sont équipées de panneaux photovoltaïques. C'est une ressource sous-exploitée qui doit être mise en avant quand cela est pertinent.

Aujourd'hui, nous devons porter une vision pragmatique pour faire face à l'urgence, il nous faut être logiques autant qu'écologiques.



2. Rénovation et économie d'énergie

La lutte contre le changement climatique passe par la réduction de consommation d'énergie de nos habitations et donc d'une diminution de la pollution générée, au bénéfice de notre santé.

En 2020, le chauffage des bâtiments (résidentiel et tertiaire) totalise à lui seul 55 % des émissions directes de gaz à effet de serre. Le bâti résidentiel et tertiaire représentent à Bruxelles respectivement 36 % et 37 % de la consommation d'énergie.

L'énergie la plus décarbonée et la plus économique est en réalité celle que l'on ne consomme pas. C'est pourquoi nous pensons que la rénovation et l'isolation des logements doivent être une priorité. Une fois réalisées, ces habitations offriront une meilleure qualité de vie et permettront de réaliser des économies non négligeables pour la population.

L'objectif est de rénover 90 % des 560.000 logements que compte la Région bruxelloise, soit la plupart des logements construits avant 1970. Avec un objectif de rénovation annuelle de 3 % des logements, cela représente 16.000 rénovations par an. Aujourd'hui, on rénove un peu plus de 1 %.

Le Gouvernement bruxellois a adopté une stratégie de rénovation du bâti appelée «Rénolution» et a dès 2010, suite à la transcription de la directive européenne en la matière, adopté le Certificat de Performance Énergétique. Au départ, les normes de performance énergétique étaient appliquées aux immeubles neufs et aux grosses rénovations et n'avaient pas un caractère contraignant.

Au 01/01/2022, 51,35 % des habitations individuelles à Bruxelles ont été certifiées et 40,5% des habitations disposaient d'un certificat PEB valide.

Le Certificat PEB deviendra obligatoire à partir de 2025, visant la neutralité carbone en 2050. Cependant, des préoccupations émergent notamment sur le financement des rénovations par les ménages à faibles revenus, la préservation du patrimoine architectural de Bruxelles et la qualification des professionnels du bâtiment.

Adapter la méthodologie de calcul des certificats PEB

Il faut revoir la méthodologie de calcul du Certificat PEB pour l'harmoniser avec ce qui existe dans les deux autres régions et simplifier celle-ci, afin de rendre cela plus cohérent.

En effet, une plus grande transparence dans la méthode de calcul est indispensable. Aujourd'hui, il n'est pas possible de comparer son PEB entre régions car les méthodologies de calcul et formations des certificateurs PEB sont différentes. Par conséquent, deux logements identiques situés à 100 mètres de distance mais l'un à Uccle et l'autre à Linkebeek n'auraient pas le même PEB et seraient amenés à avoir une consommation énergétique théorique différente.

La méthodologie doit aussi se baser sur des consommations théoriques plus proches des consommations réelles.

Réaliser des audits énergétiques avant le début des rénovations

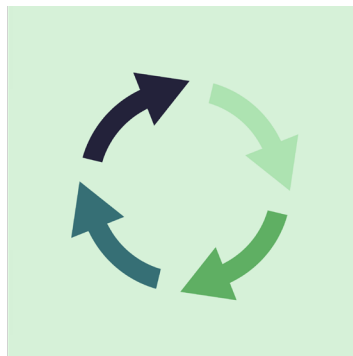
La rénovation a un prix, on estime que pour la réduction de production de CO₂, le coût pour la Région via les primes est de 1.700 € par tonne de CO₂ réduite, pour un coût total de 26 millions d'euros en 2021. Cela fait chère la tonne. **Nous devons avoir une vision plus pragmatique du financement des rénovations et focaliser l'action sur les investissements les plus efficaces.**

Il faut donc améliorer le système d'information et d'accompagnement des demandeurs par l'obligation, avant travaux et primes, de réaliser un audit énergétique, renforcer le rôle des architectes et des Conseillers PEB ainsi que de Homegrade (Centre de conseil et d'accompagnement sur le logement en Région de Bruxelles-Capitale). Par exemple, il serait contre-productif de financer la rénovation de châssis ou l'installation de panneaux solaires, si la grande majorité des pertes énergétiques d'une habitation venait de l'absence d'isolation de la toiture.

Une réflexion plus approfondie doit être menée sur la manière dont on rénove au risque d'augmenter les émissions de CO₂ et les déchets de la construction, voire des effets sur la santé d'une rénovation de mauvaise qualité. En effet, il s'agit de promouvoir les matériaux biosourcés, de tenir compte des comportements (et donc des consommations réelles) et des émissions de CO₂ engendrés par les rénovations elles-mêmes.

Préfinancer les rénovations énergétiques

DéFI souhaite rehausser les montants maximums de prêt à taux zéro et de primes à l'efficacité énergétique. En effet, outre le caractère de plus en plus onéreux des matériaux, et vu les désagréments liés aux travaux pour les propriétaires et locataires, il est utile de procéder à de grosses rénovations en une fois plutôt qu'à morceler les travaux. Il faut enfin créer un système de tiers payant pour le financement des rénovations énergétiques. Les entrepreneurs seraient directement payés par les montants des primes (préfinancement) et les propriétaires paieraient à la fin la différence éventuelle. Cette mission incombe au service primes ou au Fonds de Logement. Ce système devrait être généralisé.





3. Améliorer la qualité de l'air

L'OMS nous alerte, la pollution atmosphérique est l'un des plus grands risques environnementaux pour la santé. Une réduction importante de pollution atmosphérique, notamment via une consommation d'énergie plus (éco)logique, entraînerait une diminution de la morbidité d'un nombre important de problèmes de santé.

Selon le rapport de l'Agence européenne de l'Environnement, en 2018 en Belgique, 7400 morts prématurés étaient imputables aux particules fines (PM2.5), 1200 au dioxyde d'azote et 350 à l'ozone et selon l'Alliance européenne pour la santé publique (EPHA), la pollution de l'air coûte en moyenne 1.400 euros par an à chaque Bruxellois.

DéFI est en faveur des politiques visant à améliorer la qualité de l'air, notamment avec la mise en place de la "zone de basse émission" qui montre déjà ses effets bénéfiques. En effet, entre 2018 et 2022 on observe une baisse de la concentration en NO2 de 30% le long des grands axes de la capitale.

Adapter les seuils de mesure de la qualité de l'air en fonction des normes internationales

Aujourd'hui, malgré l'amélioration constatée, **nous sommes encore loin des recommandations internationales**. Les seuils de mesure de la qualité de l'air à Bruxelles sont dépassés et c'est pourquoi nous demandons d'appliquer celles, en matière de particules fines (PM10/PM2.5) et de dioxyde d'azote (NO2), recommandées par l'OMS. C'est pour nous fondamental, car comment pouvons-nous réellement affirmer à la population que la qualité de l'air est conforme si les seuils de mesure sont dépassés ?

Rendre public les chiffres sur la pollution dans le métro et réaliser des mesures beaucoup régulièrement

La qualité de l'air, c'est aussi dans le métro et dans les gares souterraines.

À l'heure actuelle, nous savons peu de choses sur la qualité de l'air dans le métro si ce n'est qu'elle est dans "les normes". Cependant, nous faisons face à un refus de communiquer les chiffres sur la pollution dans le métro bruxellois car la STIB estime qu'il serait contre-productif de communiquer des chiffres aussi techniques. L'accès à l'information sur l'environnement est un droit protégé par la convention d'Aarhus, c'est pourquoi DéFI demande la mise à disposition de ces chiffres.

Nous demandons également l'établissement de mesures de la pollution, dans les stations les plus fréquentées, de façon régulière et pérenne, et pour cause ; seulement 3 stations ont été mesurées en 2013, 1 seule en 2016 et 3 autres en 2023.

De manière générale, il convient d'informer de manière plus proactive sur la qualité de l'air en ville et de soutenir les initiatives en matière de recherche visant à étudier l'origine précise de ces pollutions.

Survol de Bruxelles : respect de l'arrêté Gosuin et des décisions de justice

La bonne qualité de l'air que nous voulons se joue aussi au-dessus de nos têtes. Depuis plus de 25 ans, DéFI s'investit dans le dossier du survol aérien de Bruxelles, de la périphérie, et d'une partie de la Wallonie. Malheureusement, au fil des années et sous la pression des partis flamands, aucun ministre fédéral n'est parvenu à régler définitivement la situation.

Le survol de la Région de Bruxelles-Capitale et de sa proche périphérie cause aux habitants des communes concernées de nombreuses nuisances. Il porte aussi atteinte de manière illégale et disproportionnée à leurs droits fondamentaux, et principalement le droit à un environnement sain. La pollution sonore et de l'air due aux rejets des réacteurs et l'insécurité réelle causée par des avions en phase critique de décollage ou d'atterrissage constituent l'une des atteintes graves à l'intégrité physique des habitants de la Région de Bruxelles Capitale et de sa proche périphérie.

Les principales revendications de DéFI :

- Faire disparaître les vols de nuit et interdire les décollages et les atterrissages entre 22h00 et 7h00 à l'aéroport de Bruxelles-National
- Considérer l'aéroport de Bruxelles-National comme un aéroport urbain dont les activités régulières se déroulent en journée.
- Interdire les avions les plus bruyants et sanctionner toutes infractions à l'arrêté Gosuin
- Réaliser une étude épidémiologique afin d'analyser de manière scientifique l'impact réel du survol sur la santé des habitants





4. Elaborer un Plan arbre ambitieux

Les arbres sont un investissement d'avenir et essentiels pour lutter contre les dérèglements climatiques, offrant des avantages environnementaux (réduction des îlots de chaleur, absorption du CO₂, refuge pour la biodiversité et réduction du bruit), sanitaires (amélioration de la qualité de l'air, réduction du stress) mais aussi sociaux (en offrant des espaces de rencontre, en encourageant la participation communautaire à des projets de plantation, et en améliorant le cadre de vie notamment).

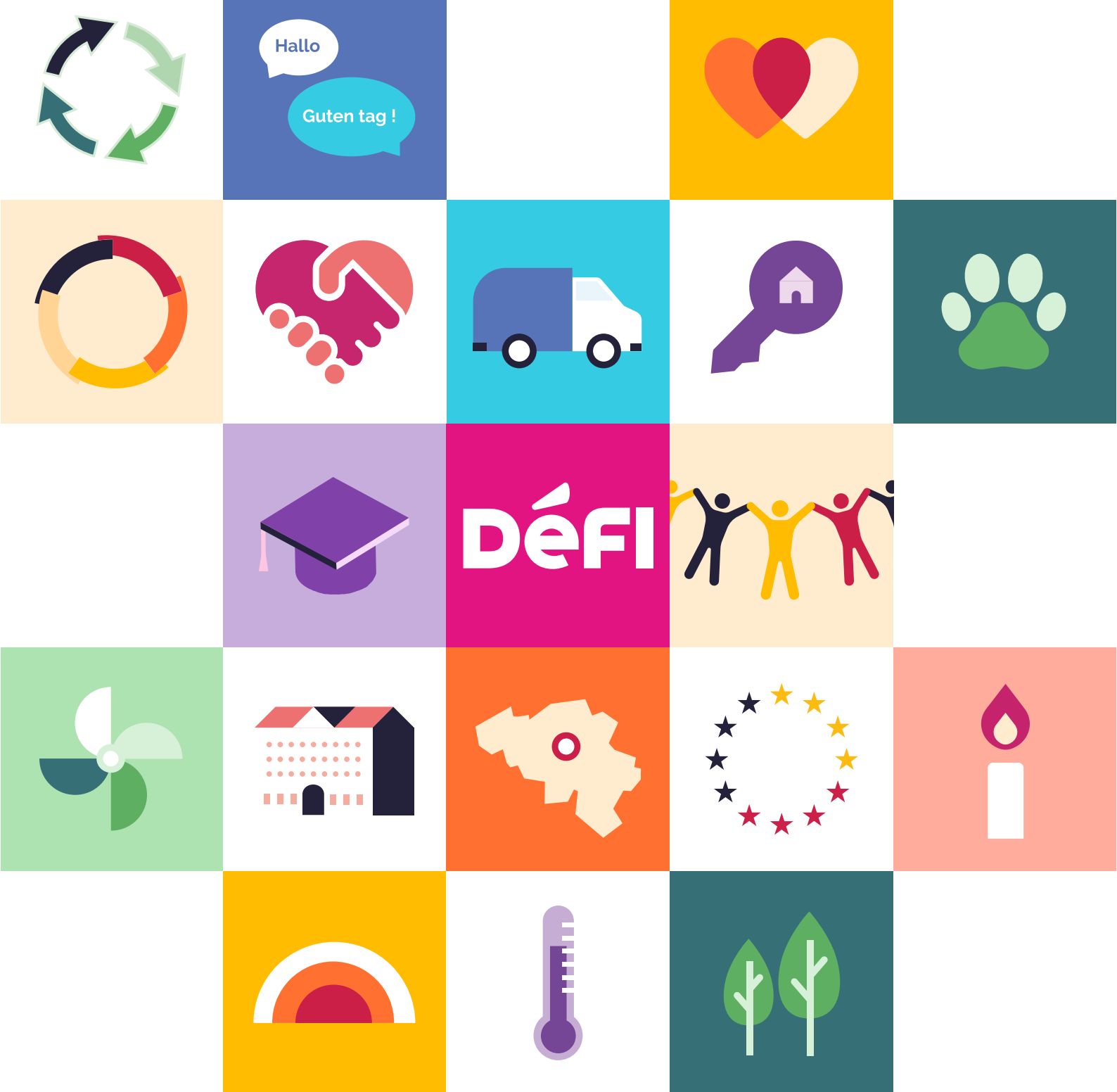
Avec ses plus de 8.000 hectares de parcs, jardins, bois et forêts, Bruxelles est la ville la plus verte d'Europe (soit la moitié de la surface de la Région). Ces espaces verts, parfois boisés, sont répartis à hauteur de 70 % en périphérie (notamment la forêt de Soignes) contre 10 % en centre-ville. Il en découle que les espaces verts et tout particulièrement les zones boisées sont bien trop inégalement répartis sur le territoire de la Région bruxelloise.

La Ville de Paris vient de lancer un «Plan Arbre», visant la plantation de 170 000 arbres d'ici 2026, avec des mesures complémentaires telles qu'une taxe d'abattage dissuasive, des vergers pédagogiques, et l'utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique. Ce plan intègre la centralisation des données, un comptage global des arbres, et une synchronisation des nouvelles plantations pour assurer une gestion coordonnée.

Plusieurs projets similaires fleurissent en Région bruxelloise, dont un «Plan Arbre» à Ixelles, incluant la plantation massive d'arbres et une fête annuelle de l'arbre, un «Plan Canopée 2020-2030» à Bruxelles avec une charte contraignante et des plantations accrues, ainsi qu'un «Plan Arbre» à Jette avec inventaire des arbres, micro-forêts urbaines, et plantation d'arbres fruitiers. Malheureusement, ces initiatives font face à certains obstacles : délais procéduraux excessifs des permis d'urbanisme, fort décalage entre les politiques menées par les différentes communes. **Une meilleure harmonisation régionale est nécessaire pour coordonner ces efforts et maximiser leur impact dans la lutte contre le dérèglement climatique.** En outre, il est indispensable de mettre en place une base de données régionale comprenant un ensemble d'éléments essentiels à la bonne gestion de patrimoine arboricole dans notre écosystème urbain (nombre d'arbres abattus et plantés, état de santé, essences, caractéristique du milieu,...).

Cette harmonisation implique également la prise en compte des enjeux de qualité des sols et de la bonne sélection des essences d'arbres adaptées, notamment face au dérèglement climatique. Woluwe-Saint-Lambert a, par exemple, lancé une étude phytosanitaire portant sur l'ensemble de ses arbres de voirie pour vérifier leur état de santé et leur capacité à jouer un rôle face aux effets du dérèglement climatique. Le but est d'établir une base de données génétique des arbres adaptés au climat futur.

La stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité s'engage à planter au moins 3 milliards d'arbres supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030. C'est dans ce contexte que **DéFI propose l'adoption d'un plan arbre à Bruxelles, visant la préservation des arbres existants et la plantation de 100 000 nouveaux arbres d'ici 2030, répartis selon la cartographie des zones de carence en espace vert.** Les habitants devront être associés aux projets de plantation envisagés étant donné l'impact que ces plantations auront sur la répartition des usages (ex.: suppression de places de stationnement) au sein de l'espace public.



Siège national

Chaussée de Charleroi, 127
1060 Saint-Gilles

tél 02 538 83 20
fax 02 539 36 50
courriel defi@defi.eu



Bureau wallon

Chemin du Stocquoy, 1
1300 Wavre

courriel bureauwallon@defi.eu

defi.be

